

**RÉPONSE – M 018 B – 22.12**

**Réponse du Conseil administratif à la motion M 018 A – 20.12**

déposée par Mesdames Sophie BOBILLIER, Mélina BUNTSCHU et Esther SCHAUFELBERGER et Monsieur Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**À L'ÉCOLE OU AU SPORT À VÉLO OU À TROTTINETTE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion susmentionnée avait été adressée au Conseil administratif avec les invites suivantes :

- Étudier où l'on pourrait installer des parcs à vélos et à trottinettes abrités aux abords des écoles et des infrastructures sportives de la commune ;
- En chiffrer le coût.

Les besoins en matière d'abris et de parkings à vélos et à trottinettes ont été identifiés et affinés en collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires et le Service des sports de la Ville de Vernier, puis présentés en commission des bâtiments et de l'énergie le 24 novembre 2020.

En 2022, un budget d'environ CHF 25'000.00 a permis l'installation d'un couvert à vélos et des supports supplémentaires à l'école de Vernier-Place, et l'agrandissement de l'abri de l'école de Châtelaine, qui a accueilli deux supports à vélos et un support pour trottinettes.

Une planification pluriannuelle des équipements à réaliser a été élaborée pour développer une offre en stationnement qualitative des bâtiments publics communaux.

La motion M 018 A – 20.12 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 20 décembre 2022

